

SOMMAIRE

Éditorial: réglementation du code de déontologie des psychologues, une nouvelle étape

R. Lécuyer.....p1

Devenez des franchisés de la FFPP, C. Ballouard

p2

Les régions,

p2, 3, 4, 5

La VAE pour les masters en psychologie, poursuite des travaux, C. Joeffrion.....

p6

Journée crise et désastre.....

p7

Le portage salarial, M. Colombié, L. Afchard

p7, 8

Article 52.....

p9, 10

Appel à communication, psychologie et psychopathologie de l'enfant.....

p11

Rejoignez la Fédération

p12

Réglementation du code de déontologie des psychologues : une nouvelle étape.

L'une des caractéristiques fondamentales de la FFPP est la diversité. Diversité des statuts, diversité des cadres de référence théoriques, diversité des opinions sur un certain nombre de points clés de notre action à venir. Cette diversité est un principe constitutif de la FFPP : pour fédérer, il est nécessaire d'accepter que tous les points de vue puissent coexister et puissent aussi être exprimés. Curieusement d'ailleurs, si la FFPP a été faite pour que la profession puisse parler d'une seule voix, celle d'une majorité définie après débat, le jeune âge de la Fédération ne lui a pas encore permis de définir des positions fédérales sur beaucoup de points. Du coup, la critique parfois faite à la Fédération de vouloir imposer ses points de vue tourne à vide.

Mais une occasion se présente de faire fonctionner sur un enjeu capital la démocratie dans la FFPP. Le code de déontologie des psychologues, signé en 1996, a été, chacun le reconnaît un grand pas en avant pour la profession. Mais l'absence de valeur légale de ce code en limite considérablement la portée puisqu'aucune sanction ne peut être prise contre un psychologue qui déroge au code et que le psychologue en conflit avec son employeur qui lui demande d'y déroger ne peut pas s'appuyer sur la loi. De plus, aucune organisation de psychologues n'est assez puissante pour qu'une sanction interne (et par exemple l'exclusion) ait un effet, comme c'est le cas dans la plupart des pays où la psychologie est développée, ou que l'employeur faisant pression sur un psychologue ne se retrouve lui-même soumis à la pression de l'organisation. Pour ces raisons, un débat au sein de la FFPP doit impérativement être mené sur la question de la réglementation du code et toutes les voies possibles doivent faire l'objet d'une investigation. Un CAF spécial sur ce thème se déroulera le 23 juin et d'ores et déjà tous les adhérents intéressés sont vivement invités à y participer.

Les positions de la FFPP sont statutairement définies par le CAF, et donc la position de la FFPP sur ces questions sera prise par un CAF. Pourtant, on n'imagine pas que sur des questions d'une telle importance, tout se passe comme les points plus classiques traités par le CAF, avec un ordre du jour envoyé deux semaines à l'avance et une douzaine de points à l'ordre du jour. Il faut un vaste débat interne, il faut une réflexion de toute la FFPP. Ceci est d'autant plus vrai qu'un grand nombre de psychologues sont très mal renseignés sur ce qu'est par exemple un ordre (certains croient qu'il suffit que les psychologues le décident, sans que l'État intervienne). De plus, il n'est pas simple d'imaginer l'ensemble des conséquences potentielles majeures qu'aura sur la profession le mode de réglementation du code. Certains d'entre nous savent ce qui se passe dans les pays où existe un ordre, ou dans ceux où il n'y en a pas et où des moyens sont mis en œuvre pour le respect du code. C'est pourquoi un N° spécial de *Fédérer* va être consacré à la réglementation du code de déontologie des psychologues. Chacun peut y contribuer. Nous avons besoin d'avoir tous les arguments pour ou contre telle ou telle solution de réglementation. C'est ensuite de manière éclairée que le CAF pourra prendre une position, celle de la FFPP.

Roger Lécuyer

Directeur de la publication

Roger LECUYER

Rédactrice en chef

Brigitte GUINOT

Comité de rédaction

Christian BALLOUARD,

Jean-Pierre CHARTIER,

Marie-Christine GELY-

NARGEOT,

Stéphanie ANDRU

Marie-Jeanne ROBINEAU,

Dominique SZEPIELAK,

Bruno VIVICORSI

N° ISSN - 1763-4113

FFPP 92 rue

du Dessous des Berges

75013 Paris

Permanence téléphonique

le mardi après midi

Tel/fax. 00 33 (0) 1 43 47 20 75
www.ffpp.net - siege@ffpp.net

Devenez des franchisés de la FFPP !

La Fédération Française des Psychologues et de Psychologie est l'organe rassemblant les psychologues qui adoptent le Code de Déontologie des Psychologues comme référence à leur pratique. Pourquoi rejoindre la FFPP ?

Pour rompre l'isolement fréquent de ce professionnel qu'est le psychologue et s'organiser pour optimiser la structuration de la profession. Pour accompagner les grandes questions liées à l'exercice professionnel et préparer son évolution nécessaire tant nationale qu'euro-péenne.

La FFPP regroupe les psychologues et leurs organisations, praticiens et universitaires, pour la protection du public, la défense de la discipline et de la profession, la formation continue des psychologues ... Elle vise à coordonner les actions des diverses organisations, nationales, régionales ou locales, **pour permettre à la profession et à la discipline de parler d'une seule voix.**

Un mouvement unitaire des psychologues existe donc maintenant. Il a mis en route un certain nombre d'actions et ouvert des chantiers de travail, mais réclame la diversité de problématiques locales. En effet, c'est au niveau des régions que la FFPP se développe en répondant à la demande des psychologues sur le terrain. Il est nécessaire pour cela de tenir compte des spécificités de chacune des régions; elles sont toutes uniques, et la région où vous exercez, encore plus que les autres, comme les autres.

Nous avons des régions vivaces qui développent chacune leur spécialité, mais il en existe d'autres qui n'ont pas encore trouvé l'équipe dynamique qui éveille leurs sens et les met en mouvement vers une démarche de défense de la profession, de la discipline et un relais de la protection du public. La jeunesse de l'engagement ne cause aucun souci puisqu'une aide est à disposition, les clefs de la réussite de projets fédérateurs à portée de main par un soutien sur mesure qui valorise le sens de l'autonomie et des initiatives.

Vous pouvez jouer un rôle moteur dans l'animation de votre région et ce très vite car, nous vous invitons à la rejoindre pour venir en parler et la soutenir, que vous ayez des projets, des idées ou des besoins. L'idée principale de cette incarnation de l'esprit de la FFPP est de vous autodéterminer tant sur les modalités pratiques (fréquence de réunion..) que sur les priorités que vous arrêtez ensemble. Lister les préoccupations qui émanent du terrain, et dont nous attendons qu'elles soient élaborées ou prises en charge en fonction de ce qu'il est possible de dégager comme moyens financiers, stratégiques et/ou humains, ou procéder à un état des lieux de la région constituent logiquement les premiers besoins.



agenda des réunions de la coordination régionale de la FFPP Rhône-Alpes pour le premier semestre 2007.

Les psychologues sont cordialement invités à y participer

Lundi 21 mai de 19h30 à 21h30

Lieu : Cabinet F. Bak 54, Cours Lafayette 69 003 LYON

Prochaine réunion: Lundi 18 juin

Pour tous renseignements, contacter :

rhonealpes@ffpp.net

04 78 60 54 26

Tout est à faire dans certaines régions comme en Alsace, en Bretagne, en Lorraine, en Midi-Pyrénées ou en Picardie. La région Centre et la Corse démarrent, rejoignez-les vite. Bien d'autres régions ne sont constituées qu'autour d'une poignée de bonnes volontés, voire un binôme de correspondants, n'hésitez pas un instant à venir en renfort en Auvergne, en Normandie, en Pays de Loire et en Charente-Poitou.

Les outils privilégiés, au-delà du rôle de pilotage d'un bureau provisoire puis élu, sont essentiellement la mise en place de commissions de travail, l'organisation de journées d'étude, de conférences ou de débats et d'actions de communication envers la presse locale et le grand public. L'actualité peut vous conduire à choisir de travailler en lien avec une des commissions nationales de travail auxquelles vous êtes invités (à produire et à être représentés). Vous élaborez une problématique générale dont l'actualité ou la pérennité nécessite une prise de position, une action ou un changement. Vous pouvez également préférer vous centrer sur une problématique des plus locales.

Une région est le terreau dans lequel s'ancre la gestion des malaises de la profession, se gère les grandes questions sociétales qui s'emparent de la discipline et l'énergie pour promouvoir une visibilité sociale de la psychologie. Il s'agit donc de pousser à la roue les grandes actions entreprises, notamment la situation difficile de l'emploi des psychologues, la réforme licence-master-doctorat (LMD), la procédure de légalisation de l'usage du titre de psychothérapeute et nombre d'évènements de l'actualité qui amènent la FFPP à une réflexion et à des actions auprès des pouvoirs publics, de la presse et des organisations professionnelles. Entre autres colloques, la FFPP organise les « Entretiens de la Psychologie ». Ce dialogue entre universitaires et praticiens sera francophone en 2008, il s'agit d'honorer également ces grands moments.

Rappelons-nous qu'adhérer à la FFPP :

C'est prendre position pour un rassemblement des praticiens et des universitaires dynamique et responsable.

C'est s'engager avec elle sur les grandes questions qui agitent la profession.

C'est bénéficier d'une assistance juridique, sous conditions, avec le concours d'un réseau d'avocats.

C'est économiser sur les manifestations qu'elle organise.

Il se passe toujours quelque chose dans votre région, soyez-en un des acteurs.

La rencontre organisée par la région Champagne- Ardennes , le samedi 14 avril , a rassemblé un petit nombre de psychologues au vu des enjeux actuellement en cours dans la profession. Il est vrai que la date des vacances n'a pas favorisé un regroupement plus important. Heureusement la motivation des présents à travers les questions et thèmes de discussion ont donné à cette rencontre la force nécessaire de vouloir poursuivre la réflexion et les actions. Merci à Jean Camus et à Bruno Vivicorsi de leurs interventions.

Rendez vous est pris en mai pour poursuivre le travail!

champagneardennes@ffpp.net

Conférence

Tout public

HOMMES, FEMMES

Comment penser la différence?

Samedi 12 mai

Hôtel de région

27 boulevard de la corderie LIMOGES

De 14h à 17h30

Prix d'entrée : 10 euros

Membre FFPP : 8 euros

Étudiant & demandeur d'emploi : 8 euros

Ce que nous souhaitons aborder, c'est la question de la différence sexuelle et les processus selon lesquels elle permet la structuration identitaire des êtres humains, du début jusqu'à la fin de la vie.

En quoi l'identité sexuée permet-elle en effet de soutenir le vivant dans son évolution et son adaptation au réel ? Comment les hommes et les femmes se saisissent-ils de cette question dans leur vie de tous les jours ?

A une époque où la société tend à nier les limites (refus du vieillissement, de la maladie...), prône l'individualisme et redoute l'altérité, quels sont les fondements psychiques de la différence sexuée ?

Avec la participation de

Colette CHILAND, professeur émérite de psychologie clinique à l'Université René Descartes (Paris V), Psychiatre au centre Alfred-Binet (Paris XIIIème), Membre de la Société Psychanalytique de Paris.

La réflexion est viciée au départ par l'incapacité de penser une différence sans introduire immédiatement une échelle de valeurs.

Force est de constater que depuis toujours la femme a été infériorisée par rapport à l'homme, dominée par lui. La prise de conscience de ce statut et la lutte contre ce statut ne se sont

faites que difficilement. La reconnaissance de différences se situe sur le plan des faits, l'affirmation de l'égalité sur le plan des droits. Au lieu du slogan : « Différentes, mais égales », des féministes ont tenté de nier les différences pour obtenir l'égalité des droits. Que sont les différences entre les hommes et les femmes ? Que peut être l'égalité des droits ? Maintenant un nouveau féminisme en vient à vouloir nier qu'il existe des hommes et des femmes et à revendiquer une identité « queer » au-delà de toute distinction de sexe et de genre. La vraie libération de la femme serait « l'élimination des sexualités obligatoires et des rôles sexués » (Gayle Rubin).

Christine CASTELAIN MEUNIER, sociologue au CNRS, au Centre d'Analyse et de Développement de l'Intervention Sociologique (CADIS), enseignante à l'école des Psychologues Praticiens de Paris.

- Restituer les transformations des relations homme – femme dans l'histoire.
- La décomposition et la recomposition autour de la dynamique des différences en relation avec l'égalité des droits.
- Les effets des changements des femmes sur les hommes et réciproquement.
- Comment les femmes se réajustent par rapport à ces changements. A partir d'une étude sur trois générations de femmes au cours de trois périodes :

- les pré-féministes

- pendant le féminisme (1970)

- les post-féministes

Une comparaison sera faite sur ces trois générations.

Benoît SCHNEIDER, psychologue, Maître de conférence en psychologie du développement, HDR, GREFIT-LabPsyLor, Université Nancy 2.

En complément aux approches qui mettent l'accent sur l'évolution des générations et la transformation des relations homme-femme dans l'histoire, nous proposerons de poser la question de la différence des sexes à partir de l'éclairage spécifique de leur structuration au sein des rapports intergénérationnels.

L'évolution sociale des rapports de sexe touche-t-elle chacune des générations de la même façon ? Comment se construisent et se transforment les modèles sexués dans le contexte des liens intergénérationnels ? Dans quelle mesure les liens sociaux et symboliques que co-construisent les grands-parents avec les acteurs familiaux des générations qui suivent sont induits par des positions sexuées ?

Ces questions seront en particulier éclairées en croisant les questions de la grand-parentalité et de la diversité des formes de parentalités contemporaines.

La librairie « Page et plume » de Limoges proposera des ouvrages en lien avec la thématique traitée.

FORMATION : « Groupe d'analyse des pratiques »

Objectif : L'analyse des pratiques a pour objectif de permettre aux psychologues de travailler les enjeux relationnels, émotionnels ainsi que les aspects contre-transférentiels en lien avec la souffrance et les pathologies des publics rencontrés. Ce travail concerne aussi bien les prises en charge individuelles que groupales ainsi que les analyses institutionnelles et le travail de soutien des équipes.

Méthodologie : A partir de situations proposées par les stagiaires, le groupe élabore autour des vécus et des représentations ; l'intervenant se réservant la possibilité d'intervenir pour participer à l'analyse ainsi qu'à des rappels théoriques s'appuyant sur les concepts psychanalytiques et pouvant permettre un travail de liaison et d'articulation.

Public concerné : psychologues

Intervenant : Françoise Périn-Dureau, psychologue clinicienne, psychanalyste, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie à Lyon 2.

Modalités : groupe de 6 à 8 personnes à Limoges, 7 journées réparties sur l'année 2007-2008 de 10 heures à 17 heures avec pause déjeuner, les vendredis à partir du 22 juin 2007, autres dates à définir avec le groupe.

Organisme de formation : FFPP

Tarif : 1100 euros institutions et organismes 50% de remise pour les individuels, Cotisation FFPP nécessaire

Renseignements : contacter Sylvie Dauriac au 05 55 36 14 11 ou par courriel s.dauriac@wanadoo.fr

L'intervenante présentera les modalités de son travail le vendredi 11 mai de 10h à 12h à toutes les personnes intéressées. Prendre contact auprès de S. Dauriac.

Samedi 12 mai à Aix en Provence

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Programme

de la journée



JOURNÉE D'ÉTUDE DEONTOLOGIE

LES ÉCRITS DES PSYCHOLOGUES

Responsabilités et enjeux

AIX EN PROVENCE
Samedi 12 mai 2007 de 10h00 à 18h00
Hôpital de MONTPERRIN
Proximité bibliothèque MÉJANES - gare routière

INTERVENANTS
A. BARTHELEMY
JP CAVERNI
P. COHEN
P. CONRATH
D. EHRET
V. HURSON
MJ ROBINEAU
C. SABLE

Inscriptions :
06 75 63 21 53



FFPP - 92, rue du dessousdes berges - 75013 PARIS
WWW.ffpp.net / siege@ffpp.net / 01 43 47 20 75

10h introduction de la journée
Claude Sablé, psychologue, présidente de la coordination PACA,
« La loi de rénovation de l'action sociale de 2002 »

Maitre Virginie Hurson, avocate spécialisée en droit social,
la responsabilité des psychologues dans leurs écrits
La notion de faux en écriture, notion de diffamation,
écrits confidentiels ou secrets

Patrick Cohen psychologue,
» les différents types d'écritures »,
Ce qui est écrit/ce qui est dit/ce qui est lu
Présentation des articles du code de déontologie des
psychologues en relation avec les écrits

Discussion avec la salle, et recueil des questions, Pause

13H45 à 14H30: Interventions courtes avec la salle
14H30 à 17h Table ronde : modérateur Patrick Cohen

Professeur Jean-Pierre Caverni
président de l'université de Provence
« éthique et déontologie dans la recherche en psychologie »

Anaïs Barthélémy psychologue
« déontologie du psychologue à l'école et nouvelle donne de la
MDPH » (maison départementale des personnes handicapées)

Patrick Conrath psychologue
rédacteur en chef du Journal des Psychologues
« les psychologues et leurs écrits publics »

Denis Ehret pédopsychiatre
et coordinateur de projets institutionnels
« dossier médical, dossier partagé, la place de l'utilisateur,
l'accessibilité du dossier »

Claude Sablé psychologue
« la subjectivité de l'écrit du psychologue »

Clôture de la journée par Marie Jeanne Robineau,
secrétaire générale de la FFPP

Tarif de la journée : 30 euros
Membre de la FFPP : 20 euros, étudiants chômeurs, 10 euros
Renseignements et inscription au 06 75632153
Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription et le programme
sur le site de la FFPP forum PACA.
http://90plan.ovh.net/~ffpp/modules/newbb/viewtopic.php?topic_id=3843&forum=21&post_id=14586#forumpost14586



Coordination FFPP Languedoc- Roussillon

La coordination FFPP Languedoc-
Roussillon se réunira le

jeudi 10 mai 2007,

à l'université Paul-Valéry, Montpellier 3 (salle Goo6 de 18h à 20h)

Le thème retenu est celui du psychologue et des pratiques psychologiques. La coordination FFPP Languedoc-Roussillon souhaite jouer pleinement son rôle de lieu de débats et de réflexions pour une profession davantage mobilisée et unie face aux importants enjeux qui la traversent. Actuellement différentes organisations dont la FFPP, ont engagé une réflexion toute aussi cruciale que complexe sur la question d'un ordre des psychologues. Un ordre des psychologues en France est-il incontournable pour donner davantage de visibilité à notre profession? pour la fédérer? L'ordre est-il la condition nécessaire afin de donner une valeur réglementaire à notre code de déontologie? Est-il préférable que ce soit la profession ou l'État qui sanctionnent des psychologues aux pratiques

indélicates? L'ordre est-il préférable à tout autre type d'organisation nationale de la profession? L'ordre serait-il une mise sous tutelle de la liberté des psychologues en matières de formations et d'exercices professionnels?

Ce questionnement, non exhaustif, mérite d'être largement débattu tant les enjeux et les conséquences sont d'importance... Partisan ou non d'un ordre, venez nombreux livrer vos réflexions afin d'enrichir par nos différences et éclairer davantage par notre participation, ce débat national devenu incontournable pour le devenir de notre profession.

Cette rencontre est ouverte aux adhérents mais aussi plus largement aux membres des différents collèges ou psychologues individuels de la région.

Noter dès à présent dans votre agenda cette rencontre conviviale

languedocroussillon@ffpp.net

Pour tous renseignements

informations auprès de **Anne Gayral** secrétaire de la Région FFPP
Languedoc-Roussillon AGayral@aol.com



nordpasdecalais@ffpp.net

Le 31 mars dernier s'est déroulé le 1^{er} colloque de la coordination NPdC. Nous avons choisi pour thème : « Les Psychologues et leurs droits ». Pour une première édition, nous pouvons nous féliciter d'avoir attiré une centaine de personnes. Les personnes qui sont venues assister au colloque se répartissaient en 4 grandes catégories : Les organisateurs, évidemment, les étudiants en fin de cursus, les jeunes psychologues praticiens et quelques psychologues plus avancés dans leur carrière.

Les échos de la salle furent très positifs et la « formule » semble correspondre à une demande du terrain.

La 1^{ère} partie a permis à nos deux intervenants (Madeleine Le Garff et Alain Létuvé) de faire une introduction de 45 minutes chacun. Puis, après une pause café, 1h30 d'échanges a eu lieu avec la salle sous la forme de questions-réponses.

L'organisation de cette demi journée aura permis de nous faire connaître auprès de nombreux psychologues de la région (envoi ADELI). Pour l'instant, nous avons eu deux adhésions individuelles et un contact avec une association de psychologues cliniciens qui souhaiterait adhérer à la fédération. Les résultats obtenus ne peuvent que nous encourager à poursuivre ce genre d'actions. Affaire à suivre...

Arnaud DELMAERE



Coordination régionale de la Bourgogne
conférence sur le thème
**"Déontologie des psychologues
et légalisation du code de déontologie".**

Avec Roger Lécuyer, président de la FFPP
le vendredi 1er juin 2007 à 18 heures

amphi Eicher, pôle AAFE, Esplanade Erasme,
Université de Bourgogne.V à DIJON

Des informations complémentaires seront données
dans le prochain Fédérer.

Réservez votre soirée dans votre agenda!



**Objet : Appel à assemblée générale
de la coordination Ile De France**

Pour notre prochaine assemblée générale où nous devons élire un nouveau bureau, nous vous attendons nombreux le 10 mai prochain au **23 rue du Montparnasse, 75006 Paris, à 19 heures**. En cette période des plus critiques pour la reconnaissance de la profession, l'accès à l'emploi, et les mésusages relatifs à la pratique des psychothérapies, le rassemblement autour d'un projet commun de défense de la psychologie, des psychologues, et des usagers revêt un caractère d'urgence. C'est bien entendu dans un esprit de convivialité et de partage mutuel que fleurissent des idées novatrices et pertinentes au regard de notre objet de travail.

Nous n'oublions pas que certaines conquêtes « médico-psychosociales » se sont volontiers passées des psychologues, psychologues qui se tenaient d'ailleurs tout d'abord à l'écart de cette position revendicative. Et puis est venu le temps de l'inacceptable, de l'intolérable où il était question de s'en prendre à la pratique même de la profession, de faire des amalgames, de dévaloriser notre travail et dans le même mouvement de s'en prendre aux individus eux-mêmes, usant de l'art prémonitoire de la psychologie pour dépister des futurs délinquants...C'est à ces occasions funestes que la profession n'a pu que déplorer son manque d'unité et de force face aux attaques directes ou indirectes lui étant faites. Pour l'ensemble de ces raisons, les personnes nourries du même dessein, celui de se battre, dans le respect de l'autre, à l'émergence d'un esprit fédératif, seul garant de la survie de notre profession, d'aller un peu plus loin dans l'action commune, sont invitées à nous rejoindre. Dans l'attente de vous rencontrer prochainement,

pour tout contact : iledefrance@ffpp.net

Ou téléphoner au siège



La coordination de la région Centre
vous invite à participer à une rencontre

Samedi 12 mai de 9h à 13h

Sur le thème de la déontologie au regard de la révision du code des psychologues et des travaux de la CNCDP.

Avec la présence de Jean Camus ex président de la CNCDP
(le lieu sera communiqué sur le site dans l'agenda)

Une entrevue bien intéressante auprès de Monsieur JP Sueur, sénateur du Loiret a eu lieu avec les responsables de la région centre, accompagnée également par B. Guinot; il en sera fait un compte rendu dans le prochain fédérer.

**AGENDA DU SITE
www.ffpp.net**

Un grand nombre de manifestations sont organisées en France mais également à l'étranger.

Les informations reçues par le siège sont reportées sur l'agenda du site. Vous pouvez également poster vous-même celles qui vous paraissent intéressantes.

L'adresse internet pour les consulter

<http://www.ffpp.net/modules/extcal/calendar.php>

Site de la FFPP

Alain Warnery le webmestre de la FFPP est actuellement occupé à modifier la base de données du site puisque devant le succès de sa fréquentation nous avons procédé à la mise en place d'un hébergement dédié. Nous nous excusons des désagréments encourus .

Saisine de la CNCDP

Une somme forfaitaire de 30 euros représentant une participation aux frais de fonctionnement de la CNCDP devra être versée par toutes personnes qui souhaitent la consulter.



ECHOPSY Journal de l'Association des
Psychologues de Franche-Comté
l'AFPC, association membre de la FFPP
est disponible sur le site
www.assopsy-fcomte.fr

Une conférence est organisée le mercredi 30 mai sur le thème de la déontologie avec la participation de Roger Lécuyer . De plus amples renseignements sur le site de la FFPP ou de l'APFC

LA VAE en psychologie : poursuite des travaux

par Christine JEOFFRION,

Présidente de la Commission pédagogique de l'AEPU en charge du dossier VAE, Maître de conférences en psychologie sociale à l'Université de Nantes christine.jeoffrion@univ-nantes.fr

La Commission pédagogique de l'AEPU (Association des Enseignants-chercheurs de Psychologie des Universités), en charge du dossier VAE depuis 2004, s'est réunie le 31 mars 2007 à l'Institut de Psychologie de Boulogne-Billancourt (92) avec un double objectif :

Faire un état des lieux des organisations participant au groupe de réflexion ;

Avancer le travail en vue de l'élaboration du référentiel de compétences des Masters 2 professionnels et de recherche en psychologie.

L'invitation de l'AEPU auprès des organisations non représentées pour le travail sur les Masters a porté ses fruits puisque la SFP et le SNP ont accepté de réintégrer le groupe. Ils sont représentés tous deux par Alain Somat (Président du département de la recherche SFP, mandaté par le SNP) qui avait participé activement au travail sur les licences.

Par ailleurs, deux praticiens de la FFPP nous ont rejoints, Christian Ballouard (psychologue du travail, Vice-Président des régions de la FFPP), et Sylvie Dauriac (psychologue clinicienne, Présidente de la Coordination régionale FFPP du Limousin).

Rappelons que d'autres organisations étaient déjà présentes au sein du groupe, dont la FFPP bien sûr, représentée par Jeannine Accoce (psychologue et interlocuteur infatigable de la FFPP). L'AFPTO (Association Française de Psychologie du travail et des Organisations) et le « Réseau Masters 2 professionnels sociale-travail » sont toujours représentés par Christine Lagabrielle (Trésorière adjointe de l'AFPTO, et Co-directrice du Master 2 professionnel Psychologie du travail de Bordeaux 2). L'AIPPC (Association Internationale de PsychoPathologie Clinique) est représentée par Bernard Pachoud (Vice-Président de l'AIPPC).

Les autres membres de la Commission sont des enseignants-chercheurs des universités occupant des responsabilités variées au sein de leurs universités respectives, et représentant des spécialités différentes de la psychologie.

Au final :

la **psychologie du développement** est représentée par Anne-Marie Fontaine (ex-MCF nouvellement retraitée, Paris X-Nanterre, membre de la CNCDP), Catherine Garitte (Paris X-Nanterre), Christine Poirier (Correspondante AEPU, Tours) et Benoît Schneider (Président de l'AEPU, Nancy 2) ;

la **psychologie clinique et pathologique** est représentée par Jeannine Accoce, Sylvie Dauriac, Bernard Pachoud (Paris 7) et Catherine Wieder (Secrétaire adjointe de l'AEPU, Besançon) ;

la **psychologie sociale et du travail** est représentée par Christian Ballouard, Christine Lagabrielle (Bordeaux 2), Béatrice Madiot (Correspondante AEPU, Amiens), Alain Somat (Rennes 2) et moi-même (Nantes) ;

la **psychologie cognitive** et la **neuropsychologie** par Mireille Bastien (Aix-Marseille 1) et Maria-Pereira-Fradin (Secrétaire de l'AEPU, Paris 5).

Bref, la Commission s'élargit et représente les divers courants de la psychologie, et elle s'en réjouit, car le but de ce travail est bien de parler d'une seule voix afin de mieux se faire entendre...

Diverses pistes de travail, réflexions et « principes » sont discutés :

a) Concernant la « démarche descendante », il faut chercher à mettre en évidence les compétences **spécifiques** d'un psychologue, celles qui nous distinguent des autres professions. Il s'agit de regarder les attendus du terrain du côté

des compétences. Est proposée une synthèse de divers documents (fiches ROME, INSEE, ONISEP, CIDJ, etc.), tout en restant attentif au fait que la plupart de ces documents datent un peu, que les nouveaux métiers sont innombrables, et que certaines des informations données sont nettement erronées !

Une rapide recherche sur le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) laisse effectivement perplexe... Les premiers métiers qui y apparaissent, lorsque l'on tape le mot « psychologue », sont : « Conseiller d'orientation-psychologue », « Psychologue du travail (AFPA..) », et « Psychologue AFPA » (dixit), et voici ce que l'on peut y lire : « *Cet emploi/métier est accessible généralement à partir de formations de niveaux IV à II (Bac à Bac + 4). Les formations en sciences humaines et sociales sont appréciées* » (on est content!!!!!!). Les autres emplois/métiers (comme ils disent) « Psychologue clinicien », « Psychologue de la santé », « Psychologue-psychothérapeute » etc. ne seraient accessibles qu'avec un niveau BAC + 5. Par contre les « psychologue chercheur/psychologue chercheuse en sciences humaines » (seul ce métier est féminisé, on se demande pourquoi..) pourraient n'avoir qu'une maîtrise (tiens donc !). D'où l'urgence d'une articulation université/monde du travail !!!!!!!!!!!!!

b) Concernant la « démarche ascendante », une enquête a été lancée auprès de tous les responsables de Masters professionnels et de recherche en psychologie afin de mettre à plat les savoirs, savoir-faire et compétences professionnelles auxquels renvoie le diplôme qu'ils dirigent. Les questionnaires reçus (N = 40) sont en cours d'exploitation par toute l'équipe.

Christian Ballouard fait par ailleurs référence au paradigme conceptuel existant du côté de la psychodynamique du travail, avec notamment Christophe Dejours (Travail prescrit, travail réel, etc.), que l'on aurait tout intérêt à prendre en compte dans notre travail. Il rappelle aussi la nécessité de se questionner sur les raisons pour lesquelles la VAP, la VAE se sont mises en place. Il nous fera une synthèse sur ces points d'ici peu.

Benoît Schneider propose, quant à lui, de reprendre le travail sur l'évolution des métiers d'après l'article publié en 1999 dans le *Bulletin de psychologie* : Fontaine, A.-M., Jeoffrion, C., Schneider, B., (1999). L'évolution des pratiques et des champs professionnels : adaptation ou défi pour les diplômés professionnalisants ? *Pratiques psychologiques*, 3, 5-20).

Quelques principes sont rappelés, et notamment le fait de ne délivrer le M2 qu'à titre exceptionnel

Cette validation ne doit être fondée que sur un travail de recherche et de synthèse d'éléments fondamentaux dans les dossiers étudiés, et d'une véritable analyse de la pratique provenant des candidats. Les professionnels n'ont en effet souvent qu'une connaissance sur leur domaine de compétence, et peu sur d'autres spécialités de la psychologie, d'où la nécessité du passage par la licence pour l'acquisition des savoirs généraux.

Enfin est proposée une mention explicite sur les PV VAE pour rappeler que le Master 2 ne donne pas accès au titre de psychologue (sans la licence de psychologie).

Un « guide VAE » à l'usage des jurys VAE (Publication de l'AEPU) est en cours de publication afin de montrer les réflexions menées, les étapes parcourues et les outils d'aide à la décision proposés.

Date de la prochaine réunion :

1^{er} juin 2007 à 10 h

Institut de psychologie – Boulogne-Billancourt

Journée « Crises et Désastres »

Dans le cadre de sa contribution aux groupes de travail européens de l'EFPA, la FFPP organise une journée « Crises et Désastres ».

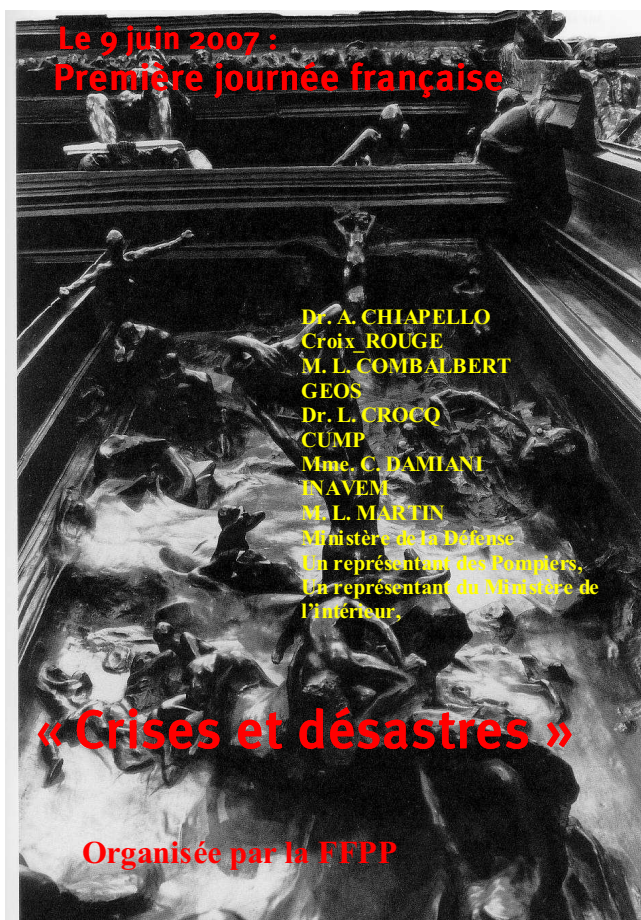
Les intervenants à ce colloque, provenant de différentes institutions régulièrement mobilisées en cas de « Crise », témoigneront sur leur pratique. Ainsi, psychologues et autres professionnels, amèneront une dialectique que nous espérons instructive et évolutive.

La dynamique actuelle du groupe de réflexion de l'EFPA, est d'améliorer et de faciliter le travail en réseau au niveau européen. L'objectif premier est de ne pas être pris au dépourvu en situation de crise majeure. L'objectif secondaire est de faire un retour sur expérience constructif et prétexte à modélisation. Dans ce cadre, une collaboration avec le Conseil de l'Europe est déjà initiée...

La FFPP espère donc vous voir nombreux pour contribuer à cette dialectique que nous souhaitons la plus large possible. Nous proposerons comme fil conducteur de cette première journée, le désastre causé par le tsunami du 26 décembre 2004.

Pour tous renseignements s'adresser à
Jeannine ACCOCE
siege@ffpp.net

9 JUIN 2007
INSTITUT DE PSYCHOLOGIE
BOULOGNE BILLANCOURT



Renseignements au : 01 43 47 20 75
(adhérents FFPP : 15€ - autres : 25€)

Le portage salarial

Le portage salarial

Définition

Le portage salarial est une forme d'emploi qui permet d'exercer son activité professionnelle comme un consultant autonome, durablement ou momentanément, en conservant son statut de salarié.

C'est un lien autonome entre le salarié autonome, l'entreprise cliente et les différents organismes sociaux et professionnels (assurance maladie, caisse retraite, URSAFF, Assédic, mutuelle).

Définition du Journal du management

Le schéma du portage salarial, à mi-chemin entre l'intérim et le free lance, s'appuie tout d'abord sur une société de portage salarial.

Concrètement, le « porté », c'est-à-dire le salarié, est salarié de la société de portage. Cette société se charge de la paye et s'occupe de l'ensemble des démarches administratives liées à l'activité (cotisations Urssaf, Assurance maladie, Assédic, retraite, mutuelle..).

Le porté est, lui, responsable de son rythme d'activité : il doit effectuer son propre démarchage commercial auprès d'entreprises clientes afin de trouver des missions.

Ces missions sont facturées auprès de la société de portage qui reverse, en moyenne 50% des honoraires au porté.

Le « coût » du portage

La société de portage prélève entre 10 et 15% de commission sur

le montant total de la facture du porté. A cela s'ajoutent les charges sociales patronales et salariales. Au total, le porté reçoit un salaire net équivalent de 45 à 55% des honoraires facturés hors TVA. Au total, selon le montant de ses frais professionnels (loyer, voiture..), le porté touchera entre 45 à 50 % de ses honoraires en salaire.

L'intérêt du portage salarial

L'enquête du Site www.guideduportage.com nous montre un aperçu de la motivation des « portés » qui les pousse à utiliser le portage salarial :

Pour **31%** d'entre eux, cela permet d'être autonome en évitant les charges administratives.

Pour **25,8%** d'entre eux, cela permet de sortir du chômage et de retrouver une activité professionnelle.

Pour **24,3%** d'entre eux, cela permet de tester une nouvelle activité avant de s'installer à son compte.

Avantages pour les psychologues

- Autonomie
- Rapidité - réactivité
- Conseil individuel
- Possibilité d'aide à la communication
- Formation professionnelle
- Gain de temps de gestion

Protection sociale optimale et sauvegarde des droits sociaux (retraite, maladie, maternité, chômage)

Validation d'un projet

Concilier vie professionnelle et vie familiale

Assurance chômage : indemnisation Assedic ; conservation des droits si missions ponctuelles

Droit au DIF (Droit Individuel à la Formation) : 20h par an (comme pour tous les salariés...)

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Possibilité d'assurances complémentaires : assurance prévoyance, complémentaire santé...

ET SOUVENT :

Possibilité de déduire les frais professionnels (généralement à hauteur de 12% du Chiffre d'Affaire)

Plan d'Épargne Entreprise

Comité d'établissement : chèques vacances, tickets restaurants, etc....

Primes d'ancienneté, Primes de motivation

Participation aux résultats (à partir de 3 mois d'ancienneté)

Avantages clients

Allègement paperasse puisqu'on ne compte pas dans leurs effectifs

Pas de cotisations salariales ou patronales

Factures à la prestation

Engagement à court terme

Le portage salarial, pour qui ?

Le Portage salarial concerne principalement des interventions de prestations de services (conseil, audit, formation, animation, cycle de conférences, supervision) dans les domaines techniques, d'organisation ou de gestion, pour lesquels le consultant n'a aucun lien de subordination avec l'entreprise cliente (entreprise privée, administration, collectivité locale, association...)

Principales activités

Formation, coaching, gestion (22%)

Conseil en méthode, qualité, environnement (19%)

Marketing, communication (16%)

Intéressant pour

Indépendant convaincu

Alternative intéressante face aux statuts traditionnels plus contraignants et moins performants en terme de protection sociale

Futur créateur ou repreneur d'entreprise

Cadre idéal pour réaliser ses premiers contacts et tester la fiabilité du projet

Cadre salarié ou pré-retraite

Missions ponctuelles en free lance

Consultant ou cadre en recherche d'emploi

Statut immédiatement opérationnel - expérience professionnelle valorisante

Quelques statistiques

4% des consultants en portage salarial sont des jeunes diplômés...

Cette activité se développe fortement et augmente de 50% chaque année depuis 1996

44% de la population totale des portés ont entre 30 et 45 ans (dans cette tranche d'âge les femmes sont plus nombreuses que les hommes : 51,5% contre 48,5%)

Les contrats et la gestion

Trois types de contrats :

Formation : **Convention de formation** (une semaine de délai entre la fiche de renseignements et le début de la formation)

Conseil : **Bon de commande** (contrat de prestation réalisé avec moins de délai, pour les missions courtes)

Conseil : **Contrat de prestation de conseil et de service** (intéressant pour les contrats supérieurs à 2 mois)

Pour établir un contrat

Définition de la mission, le plus précisément possible

Transfert des responsabilités juridiques entre deux personnes morales : la société cliente du consultant et la société de portage

Clause d'intendance : durée, rythme, date de démarrage, acomptes initiaux, échéancier de factures, identifications des frais et modes de remboursement, etc...

Clause de résiliation

La société de portage gère

Le statut du salarié qui est adapté à son projet et son profil

Les contrats de mission (propositions commerciales, devis, bons de commande, factures...)

Contrat de travail

Déclarations fiscales et administratives

On peut **déduire les frais** (sur justificatifs) qui ne sont pas soumis à cotisation, en passant par la société de portage. Dans ce cas la société prend quand même ses frais...

Exemples de frais : hôtel ; frais de formation ; achats ; frais de portable ; frais de connexion Internet, de fax, d'électricité, de chauffage, de loyer, si on se sert de son domicile ; fournitures...

Les Assedic

Le porté a droit aux Assedic quand il n'a plus de mission.

Il peut même cumuler l'allocation de chômage et ses premiers revenus dès lors que ceux-ci ne dépassent pas 70% du montant du salaire qui a servi de calcul à son indemnisation, et ce pendant 18 mois au maximum.

Divers

SNEPS Syndicat National des Entreprises de Portage salarial

« Les principales sociétés de portage salarial ont décidé, en janvier 1998, de créer un syndicat professionnel et d'élaborer une charte de déontologie

.Le SNEPS a pour objet d'accompagner le développement des structures de portage salarial et de leur délivrer un label de sécurité au travers notamment d'un contrôle juridique et financier pratiqué par l'organisme de caution bancaire. Le SNEPS est l'interlocuteur des syndicats, des administrations et des pouvoirs publics pour assurer l'évolution de son cadre réglementaire afin de faciliter le développement de cette activité. »

<http://www.portagesalarial.org/>

Bibliographie

Le guide du portage - Ed. WebRédacteurs Publications, 2003 - 46 p.

Entreprendre en solo, mode d'emploi - Cécile Flé - Ed. d'Organisation, 2003 - 312 p.

Sites Web

www.portage-fr.com : pour estimer le prix de votre prestation

www.guideduportage.com : infos complètes sur le portage salarial, annuaire regroupant 50 sociétés de portage sur toute la France.

Saviez vous qu'en commandant
à partir du lien Amazon du site de la FFPP,
celle-ci reçoit un pourcentage sur la vente effectuée?



Alors n'hésitez plus!

universitaires, étudiants, praticiens, passer vos commandes via le site de la fédération. Vous contribuez ainsi à la maintenance du site qui enregistre chaque jour de nouvelles inscriptions et dont la fréquentation ne cesse d'augmenter.

Merci aux auteurs de l'article sur cette intéressante et importante question qui concerne un nombre de plus en plus en plus élevé de jeunes psychologues qui choisissent, faute de trouver un emploi l'aventure risquée du libéral. Le portage salarial est peut être une solution pour garder son autonomie professionnelle et proposer des services qui répondent à l'identité de psychologue. Il serait intéressant suite à cet article d'avoir des retours d'expériences de cette solution, que les psychologues l'ayant choisie nous fassent retour de leur appréciation. Nous en rendrons compte dans Fédérer.

Marina Colombié, Psychologue clinicienne de l'enfance et de l'adolescence (ITEP Le Naridel, Lavaur, 81 - Crèche La petite fête, Garrigues, 81), Membre fondateur et Présidente de l'Association PJD31 (Toulouse, 31).

Lionel Afchard, Psychologue du travail et consultant ergonomiste pour la société SQLI (La plaine Saint Denis, 93), Membre fondateur et Vice-président de l'Association PJD31 (Toulouse, 31)

L'Association **Psychologues Jeunes Diplômés 31**, PJD-31, est une association à but non lucratif regroupant des psychologues d'horizons divers (psychologues cliniciens, de l'enfance et de l'adolescence, gérontologues, sociaux, du travail...). Ses objectifs sont de promouvoir les métiers de la psychologie auprès du grand public et des organisations (établissements, entreprises, institutions, associations...), et d'aider à l'insertion des psychologues dans la vie professionnelle.

Site internet regroupant actualités, code de déontologie, rubriques d'informations, liens utiles et plus : <http://www.pjd31.org>



Article 52

Le décret d'application de l'article 52 sera (en principe) soumis au Conseil d'Etat le 24 avril. Un rapporteur a été nommé, son rôle étant d'instruire ce dossier, et un communiqué commun a été rédigé à son intention.

Nous saluons la volonté des responsables du SNP, de la SFP et du RNP et bien évidemment de la FFPP de poursuivre l'inscription d'une parole commune, le « parler d'une seule voix » si chère à la FFPP.

Nous regrettons (je parle là au nom de la FFPP) bien sûr, que le SPEL (Syndicat des psychologues d'exercice libéral) ait choisi de se retirer.

Nous attendons pour le moment le résultat de l'avis du Conseil d'Etat, et sommes attentifs à la parution des arrêtés qui devraient donc être prochainement publiés. Monsieur Brunelle,

le conseiller de Xavier Bertrand, nous avait assuré qu'ils seraient proposés avant publication aux principales organisations représentatives.

La vigilance est de rigueur d'autant que la période électorale est par définition un moment instable. Plus que jamais nous réaffirmons l'intérêt qu'il y a d'avancer ensemble et regroupés sur ces questions essentielles de la profession et de la protection du public.

Pour le BF Brigitte Guinot

Analyse critique du décret d'application de l'article 52 de la loi du 9 août 2004 sur l'usage du titre de psychologue (FFPP, RNP, SFP, SNP)

L'article 52 de la loi du 9 août 2004 a pour objet de protéger le public des dérives sectaires auxquelles l'exposent des interventions psychothérapeutiques effectuées par des « psychologues » insuffisamment formés pour pouvoir encadrer des psychothérapies qui mettent en jeu la vie psychique d'une personne.

Le dernier projet de décret peine à maintenir cet objectif, en ignorant le danger qui pourrait en découler, i.e. les dérives et tendances de type sectaire. Or, plusieurs rapports sur ces menaces ont été dernièrement publiés par des instances publiques, que d'autres lois récentes ont prises en compte.

Il ignore aussi le principe d'égalité quant aux formations requises – il s'ensuit un montage curieux et irresponsable envers nos concitoyens.

La contradiction entre les alinéas 3 et 4 de l'article 52

L'article de loi pose la nécessité d'une formation en psychopathologie clinique comme pré requis à tout usage du titre de psychologue. Cependant, il existe une contradiction entre les alinéas 3 et 4 de cet article de loi.

Selon le troisième alinéa du texte, l'inscription sur la liste des psychologues « est de droit » pour les docteurs en médecine, les psychologues et les psychanalystes. Mais selon le quatrième alinéa du texte, « les personnes visées aux deuxième

et troisième alinéas » sont tenues de remplir des « conditions de formation théoriques et pratiques en psychopathologie clinique » précisées par le décret d'application.

Aussitôt annoncée, la reconnaissance « de droit » pour certains se trouve ainsi contredite par l'alinéa suivant qui impose à tous des conditions de formation.

Cette contradiction pouvait conduire le ministère de la santé soit à agir prioritairement en fonction de l'intérêt des usagers et du public et donc à exiger une formation pour tous, basant donc essentiellement son décret sur l'alinéa 4, soit se retrancher derrière l'alinéa 3 en renforçant les conditions dérogatoires. C'est cette deuxième possibilité qu'a choisie le ministère de la santé en prenant le risque de passer à côté des objectifs premiers de la loi.

Le danger des dérives et tendances de type sectaire

Nous observons que la loi récemment adoptée sur la protection de l'enfance vient d'introduire plusieurs dispositions dans le sens de la protection, suite aux récents rapports portant sur les dérives sectaires, à savoir le rapport 2006 de la MILS, et le rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les mineurs victimes des sectes, déposé le 12 décembre dernier. Le présent décret, en ignorant cet aspect, mettrait en porte à faux la loi précitée, et ouvrirait aussi la voie aux dérives que cette loi, tout comme l'article 52, prétend combattre.

Les critiques du dernier projet de décret - entre l'inégalité et le fourre-tout

Selon nous, la position adoptée par le ministère s'expose à quatre critiques sérieuses :

I - Le troisième alinéa met sur un pied d'égalité des formations extrêmement diverses : les médecins (formation universitaire à bac + 8), les psychologues (formation universitaire à bac + 5, et les psychanalystes sans en préciser la formation, mais sur mention d'un enregistrement dans les annuaires d'associations qui, elles non plus, ne sont pas définies. Devant un ensemble aussi disparate, la seule solution juste et équitable consiste à notre sens à considérer que toutes les personnes voulant faire usage du titre de psychothérapeute soient soumises à l'exigence d'une formation en psychopathologie clinique.

II - Si la version du décret finalement retenue par le gouvernement n'a pas été envoyée par ce dernier aux organisations de psychologues interlocutrices, la raison en réside peut-être dans le fait de la diminution encore plus importante du nombre d'heures de formation que celui qui avait été convenu en concertation générale : la formation théorique en psychopathologie clinique ne comporte plus que 400 heures, et la formation pratique seulement 5 mois de stage. Cette exigence est faible, nettement inférieure à celle qui résulte des cursus de formation des psychiatres et des psychologues. Cette faible exigence ne fait que faciliter les dérives ou tendances sectaires que la loi voulait éviter.

III - Par ailleurs, les deux derniers projets de décret proposaient que cette formation soit délivrée soit par des organismes privés ayant passé convention avec l'université, soit par des écoles agréées par l'État.

Or, seule la formation universitaire peut dispenser ces pré requis de formation dans une pluralité des orientations théoriques, avec une initiation à la recherche qui développe un esprit critique et apprend à argumenter et non simplement à répéter des vérités révélées. Dans une telle approche, l'enseignement de la déontologie prend une place importante. Cette exigence de la formation universitaire est totalement cohérente avec l'objectif de protection du public visé par la loi, et l'on peut craindre que le recours à des organismes privés, mus par d'autres considérations, ne donne pas au public les mêmes

garanties.

Il reste entendu qu'à la suite de l'acquisition de ces pré requis, tout candidat à l'exercice de la psychothérapie se doit, en fonction de considérations éthiques et déontologiques, de compléter sa formation à la méthode de son choix, dans l'école de son choix. Cette possibilité ne relève pas du cadre et des objectifs et de la loi. Ce n'est donc pas à des organismes privés d'assurer ce qui relève d'abord de la protection du public.

IV - Enfin, le décret examiné ne pose aucune exigence de niveau d'études universitaires préalable pour l'accès à la formation en psychopathologie. Or, la psychopathologie est une des spécialités de la psychologie qui suppose donc au préalable l'acquisition d'un tronc commun nécessaire à l'intégration de ces connaissances spécialisées.

En conclusion

Soucieux de l'exigence de protection du public requise par la loi et des missions de santé publique relevant des droits de l'homme, les organisations de psychologues signataires de la présente lettre rappellent la position minimale constituant le seul compromis acceptable : une formation minimale en psychopathologie de 500H théoriques et 500H de stage, accomplies dans un cadre essentiellement universitaire, avec au moins un stage dans un établissement spécialisé (psychiatrie), encadré par un professionnel qui pratique la psychothérapie, et faisant suite à l'acquisition préalable d'une licence de psychologie ou équivalent, exigible pour tous.

FFPP : Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

siege@ffpp.net

Tél. 01 43 47 20 75

RNP : Réseau National des Psychologues

senja.stirn@wanadoo.fr

Tél. : 06 12 17 58 54

SFP : Société Française de psychologie

jacques.py@univ-paris8.fr

Tél. 06 62 88 02 18

SNP : Syndicat National des Psychologues

s.n.p@psychologues.org

Tél. 01 45 87 03 39

Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves

- CAP (Congrès International de Psychologie Appliquée) 2014 : il aura bien lieu à Paris.
- Dans le dernier N° du Journal des Psychologues, le SPEL attaque les organisations de psychologues en général et la FFPP en particulier par rapport à ses positions sur l'article 52. le SPEL semble ainsi considérer qu'il est la seule organisation à lutter efficacement contre l'article 52 et ses textes d'application.
- -Le décret d'application de l'article 52 doit passer au conseil d'Etat le mardi 24 avril.
- -Suite aux propos d'un présidentiable sur les présumées causes génétiques de l'homosexualité et celles des suicides chez les jeunes, la FFPP rappelle toute la dangerosité de telles assertions qui prises au pied de



Dernière minute!!

Article 52 COUPEZ!

Le Conseil d'Etat ajourne sine die l'examen du décret d'application de l'article 52

- Réunion des présidents des pays membres de l'EFPA à Bruxelles le 21 avril : le congrès et l'Assemblée générale de l'EFPA se préparent activement
- Les pays francophones de l'EFPA (Belgique, France, Luxembourg et Suisse) se rassemblent pour organiser les prochains Entretiens de la psychologie en 2008
- 2400 intervenants au congrès de l'EFPA à Prague, Inscriptions sur le site <http://www.ecp2007.com/>
- Congrès de Prague: une journée est réservée aux psychologues de langue française précédents (cf Fédérer précédents)



Xth Congrès européen de psychologie 3 - 6 July 2007, Prague, république Tchèque

Réalisé sous les auspices de

l'European Federation of Psychologists' Association (EFPA)

site du congrès <http://www.ecp2007.com/>



PARIS - 11, 12 et 13
octobre 2007
Palais de la Mutualité

Colloque organisé par la
FFPP
Fédération
Française des
Psychologues et de
Psychologie

Sous le Haut Patronage
du **Ministère de l'Éducation nationale,**
de la Recherche et de l'Enseignement supérieur,

Le programme est consultable sur le site
www.psy-colloque-2007.org

Pour tous renseignements
Jeannine ACCOCE
siege@ffpp.net
tel 01 43 47 20 75
Un événement incontournable.

**Appel à communications et posters numériques
dans les symposiums**

RESUMES des SYMPOSIUMS sur le site
www.psy-colloque-2007.org

Communications et posters numériques

Les communications d'universitaires, de praticiens ou de chercheurs pourront être retenues, soit pour une **communication orale (20 minutes)**, soit pour une **présentation sous forme de poster numérique (5 minutes)**, projetée au cours du symposium ou en accès libre tout au cours du colloque.

Ces interventions, quel que soit le format de présentation, seront prises en compte dans la synthèse finale réalisée par un des responsables du symposium.

Pour le format de soumission voir sur le site.

**Colloque francophone
Psychologie et psychopathologie
de l'enfant**
30 ans de cliniques de recherches et de pratiques

**4 conférences honorifiques,
21 conférences thématiques,
12 symposiums,
2 tables rondes .**

Organisation sur 3 jours :
Du jeudi matin 11 octobre 2007
au samedi après-midi 13 octobre 2007
(Fin de la manifestation à 17h)

**Un tarif particulièrement intéressant
est réservé aux membres de la
Fédération**

Toutes les propositions de communications et de posters numériques seront soumises au comité scientifique qui formulera des avis et des suggestions.

Les auteurs des communications et des posters numériques retenus seront exemptés de frais d'inscription au colloque.

Date limite de soumission : 30/04/07

Date de retour : 30/05/07

Envoyer les propositions

- par courrier électronique :

Annick.weil-barais@univ-angers.fr

- ou par courrier postal :

Annick Weil-Barais

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Laboratoire de Psychologie

11 boulevard Lavoisier

F 49045 ANGERS



Vendredi 27 Avril 2007 de 10h00 à 12h

Réunion de la commission Déontologie
À Boulogne

Vendredi 27 Avril 2007, de 13h30 à 15h30

Regroupement des 3 commissions :

Psychologue dans le champ
de la santé, psychothérapie et Gériatrie
à Boulogne

Rappel : les commissions de travail FFPP sont ouvertes à tous les psychologues (adhérents et non adhérents)

Vendredi 27 Avril 2007, de 16h00 à 18h00

Rendez-vous de formation à l'usage des responsables de
coordinations régionales (Boulogne)

Samedi 28 Avril 2007 de 9h00 à 11h

Echanges informels autour des questions spécifiques aux
régions. (avant le CAF, à Boulogne)

Samedi 28 Avril 2007 de 11h à 17h00

Conseil d'administration fédéral

Réunissant représentants des organisations membres et des
coordinations régionales, membres du Bureau fédéral et de la
commission de régulation, Chargés de mission, présidente
CNCDP, responsable siège. (Boulogne)
Réunion ouverte aux seuls adhérents.

Jeudi 10 mai 2007 FFPP Ile de France 19h-21h

Assemblée générale de la coordination FFPP IDF

Samedi 12 mai 2007 FFPP Limousin

conférence

« Homme, femme, comment penser la différence ? »

Samedi 12 mai 2007 FFPP PACA 10h à 18h

Journée d'étude Déontologie organisée par la FFPP PACA :

Les écrits des psychologues: Responsabilité et enjeux

Vendredi 18- samedi 19 mai 2007 18h-21h / 9h-16h30

réunion CNCDP

Samedi 12 mai FFPP région centre 9h à 13H

Réunion débat sur la déontologie et la CNCDP

Lundi 21 mai Rhône Alpes

Réunion FFPP Rhône Alpes

Mercredi 30 mai 2007 FFPP Franche Comté

Autour de la déontologie. Intervention de Roger Lécuyer

Vendredi 1er juin 2007 à 18 h FFPP Bourgogne

conférence sur le thème

"Déontologie des psychologues et légalisation du code de
déontologie".

Avec la participation de Roger Lécuyer

Samedi 9 juin 2007

Crises et Désastres Journée en relation avec

le groupe de travail EFPA

À Boulogne

rejoignez la FFPP

Responsable

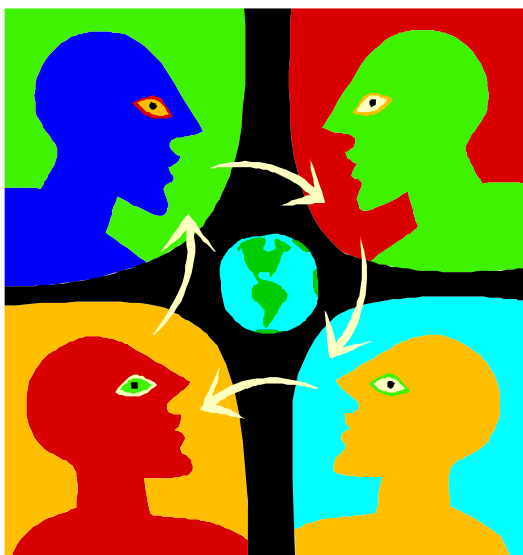
- La FFPP a le courage de dire que l'on met trop de psychologues sur le marché du travail. Et que c'est une catastrophe pour la profession et la discipline.
- Elle prend position à chaque nouvelle version du projet de décret d'application de l'article 52, soucieuse de la protection du public.
- Elle n'hésite pas à poser les questions et à mettre au travail des solutions, sur l'évolution nécessaire de la profession dans le secteur de la santé.
- Elle anticipe la qualification européenne unifiée pour les psychologues en préparant activement pour 2008 la certification Europsy.
- Elle accompagne les grandes questions liées à l'exercice de la psychologie sans langue de bois : déontologie, exercice professionnel.
- Elle a lancé en 2006 un service d'assistance juridique pour ses membres.

Dynamique

- En moins de quatre ans, elle a déjà à son actif trois grands colloques (entretiens de la psychologie 2004, 2006), colloque sur l'intelligence de l'enfant en 2005.
- Elle prépare le quatrième colloque francophone : « psychologie et psychopathologie de l'enfant » qui aura lieu le 11, 12, 13 octobre au Palais de la mutualité à Paris.
- Les prochains Entretiens de la psychologie seront des Entretiens francophones, organisés conjointement avec les Fédérations Belges et Suisses des psychologues (juin 2008).
- Des journées nationales et régionales sont régulièrement organisées en lien avec les préoccupations de la profession et de la discipline.
- Fédérer, le bulletin de l'actualité professionnelle et de la discipline présente chaque mois des thèmes qui concernent l'ensemble de la profession : une information précise et rapide.
- Un site Web de plus en plus fréquenté, un forum participatif, des informations en temps réel sur l'actualité de la profession.
- Les coordinations régionales se développent activement et avec enthousiasme.
- Elle met en place pour la rentrée 2007 des programmes de formations spécifiques pour les psychologues en lien avec leurs préoccupations.
- Elle intervient dans tous les groupes de travail de l'EFPA (Fédération Européenne des Associations de Psychologues) qui regroupe plus de 200000 psychologues dans 33 pays, et dont la FFPP est le membre officiel pour la France.
- Elle est associée à la Commission Internationale des Tests (ITC)
- Elle a contribué à obtenir que le congrès de l'association internationale de psychologie appliquée se tienne à Paris, conjointement avec les Entretiens de la psychologie, en 2014 à Paris (5000 participants attendus).

Fédératrice

- Praticiens et Universitaires ont choisi d'avancer ensemble pour donner à la profession et à la discipline une lisibilité et une visibilité à la hauteur des enjeux qui les traversent.
- De nombreuses organisations et de nombreux membres individuels ont décidé de continuer le mouvement fédératif malgré l'abandon d'organisations fondatrices : la FFPP vit et se développe, en continuant à œuvrer pour un rassemblement nécessaire.
- Dans toutes ces commissions de travail, elle invite systématiquement les organisations nationales non membres au même titre que les organisations membres.
- De plus en plus d'organisations régionales adhèrent à la FFPP (deux adhésions de plus en 2006, une qui l'a votée en 2007, trois autres qui l'envisagent sérieusement).
- Lors des journées du Forum des Psychologues en Avignon (novembre 2006) elle a lancé un appel vers les autres organisations pour parler d'une seule voix, qui a été suivi d'effet puisque de nouveau un travail commun se remet en place.
- Elle collabore avec les revues Sciences Humaines, Bulletin de Psychologie, le Journal des Psychologues
- Elle coopère régulièrement avec des associations d'usagers, de protection du public, d'organisations antisectes.



Pour toutes ces raisons : Rejoignez la FFPP !

Conditions d'adhésion

- Être psychologue (n° ADELI ou Diplômes)
- Ou enseignant-chercheur ou chercheur en psychologie (copie de bulletin de salaire)
- Montant de la cotisation individuelle
- Première adhésion : 65 euros
- Première adhésion fin d'année (15 mois) : 100 euros
- Adhésion individuelle (renouvellement) : 100 euros
- Etudiants (master 1 et 2), Personnes non imposables : 35 euros
- Retraités : 70 euros

Abonnement papier

Le bulletin de l'actualité de la profession et de la discipline !
Parution 10 n° dans l'année

(Abonnement électronique pour tous les adhérents FFPP.)

Abonnement papier pour les adhérents sur demande avec participation financière de 17 euros.

30 euros pour les non adhérents prix au n° 3 euros



www.ffpp.net siege@ffpp.net tel 01 43 47 20 75

NOM

PRENOM.....

NOM DE JEUNE FILLE.....

ADRESSE.....

.....

E-MAIL

TELEPHONE PERSONNEL.....

TELEPHONE PROFESSIONNEL.....

ANNEE DE NAISSANCE.....

Quelle est votre situation ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Salarié | <input type="checkbox"/> Etudiant |
| <input type="checkbox"/> Travailleur indépendant
(exercice libéral) | <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi |
| <input type="checkbox"/> Activité mixte | <input type="checkbox"/> Retraité |
| | <input type="checkbox"/> En disponibilité |

Quel est votre secteur d'activité ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Santé : Hôpital général | <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur - Recherche |
| <input type="checkbox"/> Thérapies enfants | <input type="checkbox"/> Education Nationale (public, privé) |
| <input type="checkbox"/> Thérapies adultes | <input type="checkbox"/> Travail |
| <input type="checkbox"/> Gérontologie | <input type="checkbox"/> Formation |
| <input type="checkbox"/> Soins Palliatifs | <input type="checkbox"/> Expertises |
| <input type="checkbox"/> Social : ASE-PMI-Petite Enfance | <input type="checkbox"/> Justice |
| <input type="checkbox"/> Handicapés | <input type="checkbox"/> Autre (précisez lequel) : |

Si vous faites partie de la Fonction publique ...

- | | |
|---|--|
| Quel est votre corps d'appartenance ? | Quel est votre statut ? |
| <input type="checkbox"/> F.P. Etat | <input type="checkbox"/> Titulaire temps plein |
| <input type="checkbox"/> F.P. Hospitalière | <input type="checkbox"/> Titulaire temps partiel |
| <input type="checkbox"/> F.P. Territoriale (ASE , PMI, Crèches..) | <input type="checkbox"/> Contractuel temps plein |
| | <input type="checkbox"/> Contractuel temps partiel |
| | <input type="checkbox"/> Vacataire |

Si vous relevez du secteur conventionné, semi-public ou privé...

De quel est type de convention ou organisation dépendez-vous?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Convention collective 1966 | <input type="checkbox"/> Autre Convention |
| <input type="checkbox"/> Convention collective 1951 | <input type="checkbox"/> EDF, RATP, AFPA... |
| <input type="checkbox"/> CC Enseignement privé | <input type="checkbox"/> Entreprise |
| <input type="checkbox"/> CC Croix rouge | <input type="checkbox"/> Cabinet de recrutement |
| <input type="checkbox"/> CC UCANNES | <input type="checkbox"/> Cabinet conseil |
| <input type="checkbox"/> MGEN | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) |

Quel est votre statut ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> CDI temps plein | <input type="checkbox"/> CDD temps plein |
| <input type="checkbox"/> CDI temps partiel | <input type="checkbox"/> CDD temps partiel |

Si vous êtes étudiant ... Etes-vous inscrit en ?

- Master 1 Master2 Pro. Master2 Recherche Doctorat

Pièces à fournir :

1) Copie de l'attestation ADELI et numéro attribué après la démarche d'inscription sur la liste départementale des psychologues (voir site pour renseignements sur Adéli)

à défaut photocopie de :

- Licence+maîtrise +DESS ou diplôme équivalent (cf liste annexe décret 96-288) ou DEA+stage certifié
- Diplôme réglementé (Ecole des Psychologues praticiens de l'ICP et du CNAM, psychologue du travail, Education Nationale: DEPS, DECOP)
- Autorisation ministérielle (commission d'équivalence) pour les ressortissants européens et étrangers
- Autorisation préfectorale (décision des Commissions Régionales d'Habilitation (CRH))

Ou attestation officielle du statut universitaire pour les Chercheurs et Enseignants chercheurs en Psychologie

2) Chèque de cotisation établi à l'ordre de "Fédération française des Psychologues et de Psychologie" selon votre situation :

Tarif Membre 1^{ère} adhésion (1^{er} jan au 31 déc.07)	65 €
Membre associé (Etudiants Master et 3 ^{ème} cycle en Psychologie) et membre non imposable (sur justificatif)	35 €
Adhésion 15 mois (1 ^{er} oct. 07 au 31 déc. 08)	100 €

DOSSIER A RETOURNER A : F F P P 92, rue du dessous des Berges 75013 PARIS

Date et signature de la demande: